



---

# communiqué

---

Date

**Le 8 septembre 1992**

Pour publication

**N° 177**

## **LE GOUVERNEMENT ANNONCE LA PUBLICATION PROCHAINE DES RÉSULTATS DE L'EXAMEN DE L'ALENA DANS UNE PERSPECTIVE ENVIRONNEMENTALE**

L'honorable Michael Wilson, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, et l'honorable Jean Charest, ministre de l'Environnement, ont annoncé aujourd'hui que les résultats de l'examen environnemental prévu dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) seraient publiés dès que le Cabinet les aura étudiés.

Le comité interministériel qui s'en charge a presque terminé ses travaux. Il présentera son rapport au Cabinet à peu près en même temps que la version juridique de l'accord, soit vers la fin de septembre probablement.

« La publication des données issues de l'examen environnemental de l'ALENA contribuera à mieux renseigner les gens à ce sujet, » a dit M. Wilson. Il a fait remarquer qu'au cours des négociations qui ont entouré l'ALENA, on avait envisagé soigneusement sa dimension écologique. « Cet accord renferme plus de dispositions à connotation écologique que toutes les ententes commerciales qui l'ont précédé et le Canada en a été l'un des ardents partisans », a ajouté le ministre.

Le Canada a entamé cet examen environnemental peu après le début des négociations. « En fait, il est l'un des premiers pays à exiger l'examen des politiques gouvernementales sur le plan de l'environnement », a précisé M. Charest.

Le comité chargé de l'examen environnemental de l'ALENA avait deux objectifs fondamentaux à atteindre. Il devait, tout d'abord, veiller à ce qu'on tienne compte des considérations d'ordre écologique tout au cours des négociations. Ensuite, il devait vérifier, preuves à l'appui, les conséquences que l'accord